

Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (ANTIPOL) en 2013



SIRET:

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter : Catherine MASSIEU - tél : 02 31 45 73 73 - Courriel : contact-c03-ssne@insee.fr

INSEE

Service de Statistiques Nationales d'Entreprises

5 rue Claude Bloch

BP 95137

14024 CAEN CEDEX

Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :

Nom du correspondant : F. ROUSSEAU

Service, Titre, Fonction: DAF ADJOINT

Tél fixe: 02 47 39 39 52 Tél portable : 06 90 91 92 93 91

Questionnaire à retourner avant le : 11 juillet 2014 Courriel: DIR@IMP-VINCENT.FR Télécopie: 02 47 38 08 95

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n° 2014A086EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2014. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

			Α_	- intorm	ations g	ene	raies				
A1	Code APE de votre ét Si votre code APE a é Si votre code APE cor	té modifié , n	nerci de l'indi		réalisée uni	quem	nent chez le d	client?	OUI	. 🗆	NON□
A2			nu pour l'établissement est compris entre nerci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2013 :								
А3	Votre établissement a-t-il une activité industrielle de production ou fabrication (industrielle ou artisanale)? OUI Si NON, précisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, entrepôt):										NON…□ d'essais,
A4	Votre réponse à ce qu Si OUI, merci de préci								OUI	. 🗆	NON…□
A5	L'enquête porte sur les Veuillez indiquer sa da										
A6	En 2013, votre établis: l'environnement) ? Si OUI, est-elle soumi	·			•	-		0	Ūl□	11-1s o NON. ation	
A7	En 2013, votre établis		•		-			S, 1.2.3 Énvi	ironnement)		_
	- avez-vou	ement en voie us une autre d	certification o	ou labellisation	` '	-	,	0	UI□ UI□ UI□	NON. NON. NON.	
A8	Combien de personne plein - ETP, voir notice Parmi ces personnes	e §3) E	TP				•		onnement (er ∪UI…□	n équiva NON.	
	- с		- Etudes								
activ	agit des achats de servic vités sur l'environnement connel (salaires + charges	es ou des coú t (<u>sont exclue</u>	its internes d' es les dépens	'ingénierie de ses destinée	estinés à ame	eliorer	· la connaissa	nce ou à étal			
	ez-vous, au cours du r notice § 1, 3 et 4)?	dernier exe Oui □ (Rem									t re activité a rubrique C)
	Montant (hors TVA						IAINE		0"	1	
	éventuelle) n milliers d'euros (K€)	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation of émissions de effet de se	gaz à	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	F	(rayonnements, R&D sur ronnement)
inve	des en prévision d'un estissement pour la lection de l'environnement	K€	K€	K€	3	K€	K€				K€
Aut	res études (dossier ICPE, ¡	préparation dos	sier certification	, études	KE			les achats de se			0/_

d'impact, règlementaires, audits...)

la totalité des études (si pas de

sous-traitance, mettre 0)

%

C - Investissements pour protéger l'environnement

Ils concernent les **achats de bâtiments**, **terrains**, **machines ou équipements** destinés à **traiter**, **mesurer**, **contrôler ou limiter la pollution** générée par l'activité de votre établissement.

Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois :

- soit en C1 pour les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ;
- soit en C2 pour les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

C1 - Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques).

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement : bennes, filtres, bacs de rétention, instruments de mesure de la pollution... (voir notice § 1, 3 et 4) ?

Oui

(Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C2)

Non

(Aller directement à la rubrique C2)

		DOMAINE									
Montant (hors TVA) en milliers d'euros (K€)		Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface		Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement)		
NATUR	Pré-traitement, traitement et élimination										
	Mesure et contrôle										
	Recyclage, tri et valorisation										
	Préventions des pollutions										
Е	Total	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€		

Ces investissements permettent-lis d'aller au-dela du respect des obligations passees ou confides pour l'arinée	orochaine?
OUI, pour la totalité de ces investissements	
OUI, en partie	
NON, ces investissements permettent uniquement de respecter les obligations	
Merci de préciser vos principaux investissements spécifiques :	

C2 - Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés).

Cette rubrique concerne les **achats de matériels** qui permettent de générer moins de pollution par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché. Exemple : acquisition de véhicules électriques moins polluants, machines émettant moins de fumées, générant moins de déchets, consommant moins d'eau ou moins bruyantes... Seules les dépenses décidées **dans le but de lutter contre la pollution** sont ici prises en compte (voir notice § 1 et 6).

Attention : un investissement déclaré en C2 ne doit pas déjà figurer dans le tableau C1

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans c	des équipements de production plus performants en
matière environnementale (voir notice § 1, 3 et 4) ?	
Oui □ (Remplir les tableaux ci-dessous, puis aller à la rubrique C3)	Non ☐ (Aller directement à la rubrique C3)

Montant (hors TVA) en milliers d'euros (k€)

Montant global de l'investissement	К€		Cette part ne peut pas être 100 %			
- dont part estimée relevant de la protection de l'environnement(*)	K€		ou en pourcentage			

^(*) voir notice § 3

Merci de répartir la part environnement des investissements ci-dessus entre les différents domaines ci-dessous (donner éventuellement une estimation ou à défaut, préciser 100 % dans le domaine principal) (voir notice) :

			DOMAINE									
		Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement)	Total		
V	Ventilation en %	%	%	%	%	%	%	%	%	100 %		

Merci de décrire vos nouveaux	outils de production	améliorant la prof	tection de l'enviror	nement:	

C3 - Importance des investissements pour protéger l'environnement (à renseigner si vous avez déclaré des montants en C1 et/ou C2)

Quelle est la part des investissements de votre établissement pour protéger l'environnement dans l'ensemble	
des investissements de votre entreprise ? (C1 +C2 : part estimée relevant de la protection de l'environnement) / total des	%
investissements entreprise)	

%

D - Dépenses courantes pour protéger l'environnement en 2013

Elles correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés pour protéger l'environnement, <u>par opposition aux</u> dépenses d'investissement ou d'études.

D1 - Dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, engagé des dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ?

Oui \square (Merci de remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique D2)

Non □ (Aller directement à la rubrique D2)

Les amortissements et les redevances de crédit-bail sont exclus.

Si certaines de ces dépenses ne peuvent être déterminées précisément, merci de fournir une estimation.

		DOMAINE									
Montant global (hors TVA) en milliers d'euros (K€)	Eaux usées	Déchets	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre		Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement,)	Total		
Achats de services (externalisation de la maintenance, analyses par un laboratoire extérieur, loyers des locations longue durée)	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€		
Coûts internes (frais de personnel au prorata du temps passé sur l'équipement, frais d'entretien, coût des énergies consommées par les équipements, coûts de consommables)	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€		

D2 - Paiements de diverses redevances, cotisations et taxes

D2.A - EAU

Ces dépenses ne peuvent être nulles (sauf pour la redevance pollution sur les rejets dans l'eau ; dans ce cas, merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable).

Redevance pour le rejet des eaux usées domestiques dans le réseau public d'assainissement -	
épuration (ne pas prendre en compte toute votre facture)	K€
Participation pour service rendu en cas de rejets d'eaux autres que domestiques dans le réseau	K€
Redevance pollution sur les rejets dans l'eau directement payée aux Agences de l'eau	K€

D2.B - DÉCHETS

Dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets en distinguant le fait que vous fassiez appel à un prestataire de services ou aux services collectifs.

Ces dépenses ne peuvent être nulles.

Prestataires de services : collecte, enlèvement des déchets industriels, transport,	Déchets non dangereux		K€		
traitement et élimination des déchets	Déchets dangereux		K€		
Services collectifs: taxe d'enlèvement des ordures ménagères (indiquée sur la feuille de taxe foncière), redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets					
assimilés ne provenant pas des ménages			K€		
Cochez la case si	vous êtes exonéré de cette taxe				

D2.C - DIVERS (y compris TGAP)

Paiements à des tiers pour les **prestations indirectes** de services de protection de l'environnement : cotisations à des organismes spécialisés agréés (Eco-emballages, Aliapur, réseaux de surveillance de la qualité de l'air...), permis et redevances d'exploitation, taxes sur les émissions polluantes. Les paiements d'amendes <u>sont exclus</u>.

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Eco-contributions payées aux filières REP (Responsabilité élargie au Producteur) : Eco-emballages, Aliapur, éco-folio, éco-mobilier	K€
Autres taxes et cotisations sur les émissions et la dégradation de l'environnement (réseaux de surveillance de la qualité de l'air, certificat de garantie d'origine pour l'énergie)	K€

Taxe Générale sur les Activités polluantes relative à :									
air	K€	bruit	K€	déchets	K€	ICPE	K€	autre	K€

D3 - Management environnemental et/ou de l'énergie

recherche des données + remplissage du questionnaire

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Achats de services de conseil et autres liés au management environnemental (certification Iso 14001, Iso 50 001, certification réglementation « éco-audit » (EMAS), bilan environnemental, formation)	K€
Frais internes : cellule environnement, formation, information interne ou externe	K€

D4 - Autres dépenses courantes (non prises en compte dans les rubriques précédentes)

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Autres achats de services liés à la protection de l'environnement (primes d'assurances contre les risques de pollution, achats d'absorbants, de dispersants, emballages pour les déchets)	K€
Autres frais internes liés à la protection de l'environnement (à préciser)	K€

Merci de préciser les autres frais internes liés à la protection de l'environnement :

Commentaires :		
Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?	h	min

NOTICE EXPLICATIVE

1. Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émission de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement, celles que vous engagez avec l'idée de protéger l'environnement et non pas celles nécessaires à la production qui s'avèreraient, finalement, avoir un impact favorable sur l'environnement. Sont donc exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...), ainsi que celles ayant pour seul objectif la réduction des consommations de matière première ou d'énergie.

Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

2. Comment circuler dans le questionnaire ?

Au cours de l'année 2013, vous avez pu notamment :

Mener des Études pour protéger l'environnement, en prévision d'un investissement ou réaliser des études réglementaires ou constituer un dossier en prévision d'une certification Iso 14001 ou réglementation EMAS. Ces coûts sont à préciser dans cette partie.

Investir pour protéger l'environnement dans des matériels, bâtiments et terrains dédiés :

- C1 entièrement à l'environnement. Il s'agit alors d'Investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, comme par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bacs de rétention...
- **C2** partiellement à la protection de l'environnement. Il s'agit d'Investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales : équipements consommant moins d'eau, émettant moins de fumées, de gaz à effet de serre, véhicules propres...
- C3 entièrement + partiellement à l'environnement : cette partie permet de mesurer l'investissement « vert » au sein de l'investissement de votre entreprise.

Avoir des Dépenses courantes en rapport avec l'environnement (frais d'exploitation, de gestion, d'administration courante). Il peut s'agir de

- D1 dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement
- D2 paiements de taxes, cotisations et redevances
- D3 management environnemental
- D4 autres dépenses courantes

3. Précisions par parties

Que recouvrent les différents domaines de l'environnement proposés dans le questionnaire ? (parties B, C1, C2, D1 et D2)

Vos dépenses d'études, d'investissements ainsi que celles de fonctionnement sont à répartir selon les domaines suivants :

Too deponded a stades, a my section and que estice de fonedemental contra repartir color les derivatives.							
	sont notamment à prendre en compte :						
eaux usées	- les installations et équipements de lutte contre les eaux usées, les substances polluantes qui y sont déversées ou les eaux de rejet du process, y compris la pollution thermique (système de refroidissement);						
	- les unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration) ;						
	- la participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées						
déchets	installations de gestion des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés) générés par l'activité de l'établissement, <u>hors déchets radioactifs.</u> Exemples : ouvrages d'entreposage, bennes, cuves, presses à balles, broyeurs						
protection de l'air	installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants ; ex : oxyde d'azote)						
limitation des émissions de gaz à effet de serre	équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage)						
bruit et vibrations	équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage (mur antibruit, matériel d'insonorisation) ; <u>sont exclues</u> toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel						
sols et eaux souterraines et de surface	installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines (bacs, bassins de rétention, système de drainage, procédés de décontamination, piézomètres)						
sites, paysages et biodiversité	sont à prendre les investissements conduisant à l'enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières, création de barrières vertes et paysagères, passage d'animaux						
autres	protection contre les rayonnements, les coûts de R&D en rapport avec l'environnement						

Partie A

Question N°A8 : nombre de personnes dans votre établissement affectées à la protection de l'environnement. Il s'agit du personnel affecté entièrement ou en partie aux activités de protection de l'environnement : fonctionnement, maintenance et réparation des équipements spécifiques, études, management environnemental, formation, information et communication sur l'environnement. A défaut de pouvoir répondre précisément, merci de fournir une estimation.

Exemple 1 : une personne ayant passé six mois sur une étude compte pour 6/12=0,5 équivalent temps plein.

Partie B

La ligne « autres études » comprend l'ensemble des études réglementaires (études de danger, risques naturels...) ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que les audits (<u>dossiers de préparation</u> à la certification iso 14001 ou EMAS...) et les dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Les achats de services de certification et de réglementation ne <u>sont pas à prendre en compte ici</u>. La part des achats de service correspondent aux études réalisées par des sociétés externes. Si votre établissement réalise l'intégralité de ses études en interne, mettre 0.

Partie C

Partie C1 : vos investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques) sont à ventiler selon la nature des équipements acquis :

pré-traitement, de traitement et d'élimination	Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination des polluants ou de remise en état des sols et des sites : filtres, matériels de collecte, stockage et transport des déchets, stations d'épuration ou coût de raccordement au réseau, matériels d'insonorisation, enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières
mesure et de contrôle	Les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (y compris les systèmes d'alerte associés), et en aval de la production : débitmètres, piézomètres, détecteurs de fuites, analyseurs de concentration, de fréquence, sonomètres
recyclage, de tri ou de valorisation	Les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation : matériels de séparation, nettoyage et séchage des substances pour une utilisation ultérieure par l'établissement ou un tiers
prévention	Les installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques et moyens d'alarme associés): partie identifiable d'un équipement de production destinée à réduire la pollution générée par ce procédé, bacs de rétention, systèmes de drainages, protection des conduits, aménagement de zones vertes, de passages d'animaux

Partie C2 : pour vos investissements pour changement de procédé, on demande le montant global de l'investissement et la part relevant de la protection de l'environnement (exprimée en montant ou pourcentage). Cette part « environnement » n'est généralement pas connue, mais elle peut néanmoins être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

Cette rubrique ne comprend pas les équipements en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure en C1).

Partie D

Les dépenses courantes correspondent aux coûts annuels d'exploitation et d'entretien d'une activité, d'une technique, d'un processus ou d'un équipement ayant pour objectif de prévenir, de réduire, de traiter ou d'éliminer la pollution générée par l'activité de votre établissement. Ces coûts peuvent être externes : facturés par des tiers (y compris les loyers de location longue durée) ou internes : frais de personnel (salaires + charges sociales). Il peut s'agir aussi bien de dépenses réalisées régulièrement que de dépenses exceptionnelles. Les amortissements <u>sont exclus</u>.

Le management environnemental, désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

4. Exemples pour aider au remplissage du questionnaire

- yous souhaitez investir dans un filtre à particules : vous réalisez au préalable une étude en prévision de cet investissement. Le montant de cette étude est à préciser en B : elle peut être sous-traitée ou réalisée en interne.
- vous investissez dans un filtre à particules : cet équipement est entièrement dédié à la protection de l'environnement. Son montant est donc à prendre en compte en C1 : nature = « traitement, élimination », domaine = « protection de l'air ».
- vous investissez dans un nouvel équipement de fabrication, que vous avez choisi parce qu'il possède des performances environnementales supérieures à d'autres disponibles sur le marché. Son montant est à prendre en compte en C2, en donnant une estimation du « surcoût » qui relève de la protection de l'environnement.
- vous possédez déjà un filtre à particules, qui a besoin d'être entretenu (partie D) :
 - > si vous faites appel à une <u>société extérieure</u> pour cet entretien, le montant de la facture sera à prendre en compte en tant que « achats de services liés aux équipements spécifiques » (1^{ère} ligne du tableau D1).
 - si <u>une personne de votre établissement</u> réalise elle-même cet entretien, il faudra estimer son salaire et ses charges au prorata du temps passé à cet entretien, ainsi que le coût des produits d'entretien nécessaires, en tant que « coûts internes liés aux équipements spécifiques » (2^{ème} ligne du tableau D1).
- si vous disposez d'un équipement destiné à protéger l'environnement et qu'il nécessite de l'énergie pour fonctionner (ex : électricité), le coût de cette énergie est à estimer et à prendre en compte en tant que « coûts internes liés aux équipements spécifiques » (2^{ème} ligne du tableau D1).



Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (ANTIPOL) en 2013

IDENTIFIANT: 301 273 678 00021

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter : $Dominique\ MARCHAND\ -\ t\'el:\ 02\ 31\ 45\ 73\ 59\ -\ Courriel:\ contact-a02-ssne@insee.fr$ / 000007

CHAUDRONNERIE LOUCHET MME LA DIRECTRICE OU M LE DIRECTEUR

LD LES QUATRE VENTS LES CHAMPS D ARTOIS BP 36 62690 CAMBLIGNEUL

Service de Statistiques Nationales d'Entreprises

5 rue Claude Bloch Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :

BP 95137

INSEE

Nom du correspondant :

14024 CAEN CEDEX

Service, Titre, Fonction:

Tél portable : 06 01 02 03 04

05Télécopie:

Tél fixe : Courriel:

Questionnaire à retourner avant le : 11 juillet 2014

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n' 2014A086EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2014. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee

	A - Informations générales	
A1	Code APE de votre entreprise : 3811Z Si votre code APE a été modifié , merci de l'indiquer :	
A2	Le dernier effectif connu pour l'entreprise est compris entre 20 et 49 Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2013 :	
A3	Votre entreprise a-t-elle une activité industrielle de production ou fabrication (industrielle ou artisanale) ? Si NON, précisez clairement la nature de l'entreprise (gestion administrative, comptable ou informatique, R&E entrepôt…) :	
A5	L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable. Veuillez indiquer sa date de clôture : / /2013, la durée de cet exercice : mois.	
A6	l'environnement) ? OUI□	
Α7		
	Si NON - entreprise en voie de certification ? OUI□ - avez-vous une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,) OUI□	NON□
A8	- ETP, voir notice §3) ETP	
	Parmi ces personnes, y a-t-il un spécialiste dédié à l'environnement ? OUI□	NON□
	B - Etudes pour protéger l'environnement	
de v	s'agit des achats de services ou des coûts internes d'ingénierie destinés à améliorer la connaissance ou à étab e vos activités sur l'environnement (<u>sont exclues les dépenses destinées au développement d'écoproduits</u>). Les c uis de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.	
Ave	vez-vous, au cours du dernier exercice comptable, réalisé des études visant à protéger l'environne	ment de votre activité

(voir notice § 1, 3 et 4)? Oui ☐ (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C) Non ☐ (Aller directement à la rubrique C)

Mandand (Is and TVA	DOMAINE								
Montant (hors TVA éventuelle) en milliers d'euros (K€)	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre		Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement)	
Etudes en prévision d'un investissement pour la protection de l'environnement	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	

Part des achats de services dans Autres études (dossier ICPE, préparation dossier certification, K€ dans la totalité des études (si pas études d'impact, règlementaires, audits...) de sous-traitance, mettre 0)

Merci de préciser les études menées

C - Investissements pour protéger l'environnement

Ils concernent les achats de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par l'activité de votre entreprise.

Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois :

- soit en C1 pour les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ;
- soit en C2 pour les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

C1 - Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques).

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement : bennes, filtres, bacs de rétention, instruments de mesure de la pollution... (voir notice \S 1, 3 et 4) ?

Oui ☐ (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C2)

Non ☐ (Aller directement à la rubrique C2)

		DOMAINE							
Montant (hors TVA) en milliers d'euros (K€)		Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement)
N	Pré-traitement, traitement et élimination								
A	Mesure et contrôle								
	Recyclage, tri et valorisation							<u> </u>	
E	Prévention des pollutions								
	Total	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€

des investissements permettent is a alier au-dela du respect des obligations passees ou confides pour raintee prochai	1116 :
OUI, pour la totalité de ces investissements	
OUI, en partie	
NON, ces investissements permettent uniquement de respecter les obligations	
Merci de préciser vos principaux investissements spécifiques :	

C2 - Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés).

Cette rubrique concerne les achats **de matériels** qui permettent de générer moins de pollution par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché. Exemple : acquisition de véhicules électriques moins polluants, machines émettant moins de fumées, générant moins de déchets, consommant moins d'eau ou moins bruyantes... Seules les dépenses décidées **dans le but de lutter contre la pollution** sont ici prises en compte (voir notice § 1 et 6).

Attention: un investissement déclaré en C2 ne doit pas déjà figurer dans le tableau C1

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale (voir notice § 1, 3 et 4) ?

Oui □ (Remplir les tableaux ci-dessous, puis aller à la rubrique C3)

Non □ (Aller directement à la rubrique C3)

Montant (hors TVA) en milliers d'euros (k€)

Montant global de l'investissement	K€
- dont part estimée relevant de la protection de l'environnement(*)	K€

Cette part ne peut pas être 100 %					
ou en pourcentage	%				

(*) voir notice § 3

Merci de répartir la part environnement des investissements ci-dessus entre les différents domaines ci-dessous (donner éventuellement une estimation, et à défaut, préciser 100 % dans le domaine principal) (voir notice) :

	DOMAINE								
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Vinrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement	Total
Ventilation en %	%	%	%	%	%	%	%	%	100 %

Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

C3 - Importance des investissements pour protéger l'environnement (à renseigner si vous avez déclaré des montants en C1 et/ou C2)

Quelle est la part de vos investissements pour protéger l'environnement dans l'ensemble des investissements de
votre entreprise ? (C1 + C2 : part estimée relevant de la protection de l'environnement / total des investissements entreprise)

%

D - Dépenses courantes pour protéger l'environnement en 2013

Elles correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés pour protéger l'environnement, <u>par opposition aux dépenses d'investissement ou d'études.</u>

D1 - Dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, engagé des dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ?

Oui \square (Merci de remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique D2)

Non □ (Aller directement à la rubrique D2)

Les amortissements et les redevances de crédit-bail sont exclus.

Si certaines de ces dépenses ne peuvent être déterminées précisément, merci de fournir une estimation.

	DOMAINE								
Montant global (hors TVA) en milliers d'euros (K€)	Eaux usées	Déchets	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre		Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnements, R&D sur l'environnement,)	Total
Achats de services (externalisation de la maintenance, analyses par un laboratoire extérieur, loyers des locations longue durée)	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Coûts internes (frais de personnel au prorata du temps passé sur l'équipement, frais d'entretien, coût des énergies consommées par les équipements, coûts de consommables)	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€

D2 - Paiements de diverses redevances, cotisations et taxes

D2.A - EAU

Ces dépenses ne peuvent être nulles (sauf pour la redevance pollution sur les rejets dans l'eau ; dans ce cas, merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable).

Redevance pour le rejet des eaux usées domestiques dans le réseau public d'assainissement -	
épuration (ne pas prendre en compte toute votre facture)	K€
Participation pour service rendu en cas de rejets d'eaux autres que domestiques dans le réseau	K€
Redevance pollution sur les rejets dans l'eau directement payée aux Agences de l'eau	K€

D2.B - DÉCHETS

Dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets en distinguant le fait que vous fassiez appel à un prestataire de services ou aux services collectifs.

Ces dépenses ne peuvent être nulles.

Prestataires de services : collecte, enlèvement des déchets industriels, transport,	Déchets non dangereux		K€
traitement et élimination des déchets	Déchets dangereux		K€
Services collectifs: taxe d'enlèvement des ordures ménagères (indiquée sur la feuille de taxe foncière), redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets			
assimilés ne provenant pas des ménages			K€
Cochez la case si	vous êtes exonéré de cette taxe		

D2.C - DIVERS (y compris TGAP)

Paiements à des tiers pour les **prestations indirectes** de services de protection de l'environnement : cotisations à des organismes spécialisés agréés (Eco-emballages, Aliapur, réseaux de surveillance de la qualité de l'air...), permis et redevances d'exploitation, taxes sur les émissions polluantes. Les paiements d'amendes <u>sont exclus</u>.

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Eco-contributions payées aux filières REP (Responsabilité élargie au Producteur) : Eco-emballages, Aliapur, éco-folio, éco-mobilier	K€
Autres taxes et cotisations sur les émissions et la dégradation de l'environnement (réseaux de surveillance de la qualité de l'air, certificat de garantie d'origine pour l'énergie)	K€

Taxe Générale sur les Activités polluantes relative à :					
air	K € bruit	K € déchets	K€ ICPE	K € autre	K€

D3 - Management environnemental et/ou de l'énergie

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Achats de services de conseil et autres liés au management environnemental (certification Iso 14001, Iso 50 001,	
certification réglementation « éco-audit » (EMAS), bilan environnemental, formation)	K€
Frais internes : cellule environnement, formation, information interne ou externe	K€

D4 - Autres dépenses courantes (non prises en compte dans les rubriques précédentes)

Merci de bien indiquer « 0 » si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable

Autres achats de services liés à la protection de l'environnement (primes d'assurances contre les risques de pollution, achats d'absorbants, de dispersants, emballages pour les déchets)	K€
Autres frais internes liés à la protection de l'environnement (à préciser)	K€

Merci de preciser les autres trais internes les à la protection de l'environnement :		
		•••••
Commentaires :		
	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		•••••
		•••••
Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?		
recherche des données + remplissage du questionnaire	n	min

NOTICE EXPLICATIVE (SECTEURS DE GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION)

1. Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre entreprise génère de la pollution (émission de gaz à effet de serre, émissions polluantes, pollution des sols, de déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissements, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement, celles que vous engagez <u>avec l'idée de protéger l'environnement</u>. Sont donc <u>exclues</u> les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...), ainsi que celles ayant pour seul objectif la réduction des consommations de matière première ou d'énergie.

Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

2. Comment circuler dans le questionnaire ?

Au cours de l'année 2013, vous avez pu notamment :

Mener des Études pour protéger l'environnement, en prévision d'un investissement ou réaliser des études réglementaires ou constituer un dossier en prévision d'une certification Iso 14001 ou réglementation EMAS. Ces coûts sont à préciser dans cette partie.

Investir pour protéger l'environnement dans des matériels, bâtiments et terrains dédiés :

- **C1** entièrement à l'environnement. Il s'agit alors d'Investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, comme par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bacs de rétention...
- **C2** partiellement à la protection de l'environnement. Il s'agit d'Investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales : équipements consommant moins d'eau, émettant moins de fumées, de gaz, véhicules propres...
- C3 entièrement + partiellement à l'environnement : cette partie permet de mesurer l'investissement « vert » au sein de l'investissement de votre entreprise.

Avoir **des Dépenses courantes en rapport avec l'environnement** (frais d'exploitation, de gestion, d'administration courante). Il peut s'agir de

- D1 dépenses de fonctionnement des équipements spécifiques
- D2 paiements de taxes, cotisations et redevances
- D3 management environnemental
- D4 autres dépenses courantes

3. Précisions par parties

C

D

Que recouvrent les différents domaines de l'environnement proposés dans le questionnaire ? (parties B, C1, C2, D1 et D2)

Vos dépenses d'études, d'investissements ainsi que celles de fonctionnement sont à répartir selon les domaines suivants :

eaux usées	 les installations de collecte et traitement des eaux usées. Exemples : lixiviats d'installation de stockage de déchets, eaux de refroidissement des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux, eaux de ruissellement dans les centres de tri ou les centres de démantèlement de VHU, les substances polluantes qui y sont déversées ou les eaux de rejet du process, y compris la pollution thermique (système de refroidissement); les unités de traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration); la participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées
déchets	installations de traitement des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés) <u>hors déchets radioactifs.</u> Exemples : ouvrages de transit, bennes, cuves, presses à balles, broyeurs
protection de l'air	installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants; ex: système de traitement des effluents atmosphériques d'incinération, surveillance des émissions, système de dépoussiérage de l'air, mise en dépression de l'installation, etc)
limitation des émissions de gaz à effet de serre	équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (système de collecte et traitement du biogaz, d'installation de stockage, équipement de récupération de l'énergie produite à partir des déchets, etc)
bruit et vibrations	équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage (mur antibruit, matériel d'insonorisation); <u>sont exclues</u> toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel
sols et eaux souterraines et de surface	installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines (barrières d'étanchéité des installations de stockage des déchets, imperméabilisation, bacs, bassins de rétention, système de drainage, procédés de décontamination, piézomètres)
sites, paysages et biodiversité	les investissements conduisant à l'enfouissement des lignes électriques, réhabillitation des carrières, création de barrières vertes et paysagères, passage d'animaux, revégétalisation, création de nouveaux habitats pour les espèces protégées, aménagements paysagers
autres	protection contre les rayonnements, les coûts de R&D en rapport avec l'environnement

Partie A

Question N°A8 : nombre de personnes dans votre entreprise affectées à la protection de l'environnement. Il s'agit du personnel affecté entièrement ou en partie aux activités de protection de l'environnement : fonctionnement, maintenance et réparation des équipements spécifiques, études, management environnemental, formation, information et communication sur l'environnement. A défaut de pouvoir répondre précisément, merci de fournir une estimation.

Exemple 1 : une personne ayant passé six mois sur une étude compte pour 6/12=0,5 équivalent temps plein.

Partie B

La ligne « autres études » comprend l'ensemble des études réglementaires (études de danger, risques naturels...) ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que les audits (dossiers de préparation à la certification iso 14001 ou EMAS...) et les dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Les achats de services de certification et de réglementation ne sont pas à prendre en compte ici. Si votre établissement réalise l'intégralité de ses études en interne, mettre 0.

Partie C

Partie C1 : vos investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques) sont à ventiler selon <u>la nature</u> des équipements acquis :

pré-traitement, de traitement et d'élimination	Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination ou de remise en état des sols et des sites : filtres, matériels de collecte, stockage et transport des déchets, stations d'épuration ou coût de raccordement au réseau, matériels d'insonorisation, enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières			
mesure et de contrôle	Les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (y compris les systèmes d'alerte associés), et en aval de la production : débitmètres, piézomètres, détecteurs de fuites, analyseurs de concentration, de fréquence, sonomètres			
recyclage, de tri ou de valorisation	Les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation : matériels de séparation, nettoyage et séchage des substances pour une utilisation ultérieure par l'établissement ou un tiers, récupération de l'énergie produite à partir des déchets			
prévention	Les installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques et moyens d'alarme associés): partie identifiable d'un équipement de production destinée à réduire la pollution générée par ce procédé, bacs de rétention, systèmes de drainages, protection des conduits, aménagement de zones vertes, de passages d'animaux			

Partie C2 : pour vos investissements pour changement de procédé, on demande le montant global de l'investissement et la part relevant de la protection de l'environnement (exprimée en montant ou pourcentage). Cette part « environnement » n'est généralement pas connue, mais elle peut néanmoins être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

Cette rubrique ne comprend pas les équipements en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure en C1).

Partie D

Les dépenses courantes correspondent aux coûts annuels d'exploitation et d'entretien d'une activité, d'une technique, d'un processus ou d'un équipement ayant pour objectif de prévenir, de réduire, de traiter ou d'éliminer la pollution générée par l'activité de votre établissement. Ces coûts peuvent être externes : facturés par des tiers (y compris les loyers de location longue durée) ou internes : frais de personnel (salaires + charges sociales). Il peut s'agir aussi bien de dépenses réalisées régulièrement que de dépenses exceptionnelles. Les amortissements sont exclus.

Le management environnemental, désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

4. Exemples pour aider au remplissage du questionnaire

- vous souhaitez investir dans un équipement de traitement du biogaz : vous réalisez au préalable une étude en prévision de cet investissement. Le montant de cette étude est à préciser en B : elle peut être sous-traitée ou réalisée en interne.
- vous investissez dans un équipement de traitement du biogaz : cet équipement est entièrement dédié à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Son montant est donc à prendre en compte en C1 : nature= « traitement, élimination », domaine = « limitation des émissions de gaz à effet de serre ».
- vous investissez dans un nouvel équipement de traitement du biogaz, que vous avez choisi parce qu'il possède des performances environnementales supérieures à d'autres disponibles sur le marché. Son montant est à prendre en compte en C2, en donnant une estimation du « surcoût » qui relève de la protection de l'environnement.
- vous possédez déjà un équipement de traitement du biogaz, qui a besoin d'être entretenu (partie D):
 - si vous faites appel à une <u>société extérieure</u> pour cet entretien, le montant de la facture sera à prendre en compte en tant que « achats de services liés aux équipements spécifiques » (1^{ère} ligne du tableau D1)
 - si <u>une personne de votre établissement</u> réalise elle-même cet entretien, il faudra estimer son salaire et ses charges au prorata du temps passé à cet entretien, ainsi que le coût des produits d'entretien nécessaires, en tant que « coûts internes liés aux équipements spécifiques » (2^{ème} ligne du tableau D1).
- si vous disposez d'un équipement destiné à protéger l'environnement et qu'il nécessite de l'énergie pour fonctionner (ex : électricité), le coût de cette énergie est à estimer et à prendre en compte en tant que « coûts internes liés aux équipements spécifiques » (2ème ligne du table D1).